

Réunion publique PADD : mardi 6 octobre 2026 à 19 heures

Salle multi activités - Place Saint-Christophe

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les orientations d'aménagement et de développement de la commune à l'horizon 2040. Pièce maîtresse du PLU, il définit une stratégie globale pour répondre aux enjeux du territoire en matière d'habitat, de préservation environnementale, de mobilités, de développement économique, etc.

Le PADD s'exprime à partir de plusieurs orientations générales. Définies à partir des constats et enjeux identifiés dans le diagnostic, elles se structurent également à partir du cadre législatif et des documents/démarches supra-communautaires en vigueur (SRADDET Bretagne, SCoT-AEC de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération, Loi Climat et Résilience qui instaure l'objectif du Zéro Artificialisation Nette, etc.).

L'ensemble des pièces qui composent le PLU (règlement écrit, zonage, OAP, etc.) représentent les déclinaisons opérationnelles/réglementaires des objectifs affichés dans le PADD.

Pour atteindre l'ambition exprimée par la commune à l'horizon 2040, le PADD se structure autour des quatre axes suivants :

1

**UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL RENFORCÉE
POUR LES ANNÉES À VENIR**

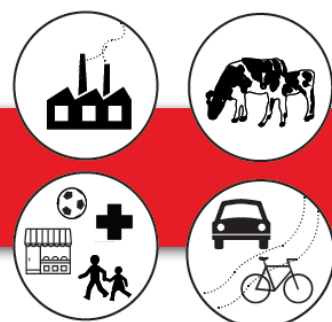


Une population qui augmente au fil des années avec l'arrivée de jeunes ménages et de familles, des possibilités d'urbanisation qui évoluent avec la mise en œuvre d'une trajectoire Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 (ZAN)..., ce sont là des dynamiques qui interrogent le projet de développement de Trédion pour les années à venir.

Face à cela, l'objectif est avant tout de préserver la capacité de la commune à maintenir et accueillir de nouveaux habitants au travers notamment d'une offre résidentielle diversifiée et accessible. Il s'agit là de déployer une offre de logements qui garantit le renouvellement des générations et qui s'inscrit également dans une logique de limitation de la consommation d'espace avec une priorité donnée au renouvellement urbain.

2

**UNE COMMUNE ATTRAYANTE ET ACCESSIBLE
QUI ASSURE UN PREMIER SERVICE RENDU
AUPRÈS DE TOUTES LES POPULATIONS**



Trédion se positionne comme un pôle de proximité de l'agglomération vannetaise du fait de son offre résidentielle et la complétude de son offre d'équipements/commerces/services. Elle assure

un rôle complémentaire à celui de Vannes en assurant au quotidien un premier service rendu auprès des habitants.

Fort de ce rôle, le PLU vise à maintenir et conforter ce qui fait l'attractivité de la commune à savoir une offre économique diversifiée, qui repose en partie sur une agriculture forte, et un niveau d'équipements/services adapté à des besoins croissants avec l'augmentation de la population.

3

DES RICHESSES PATRIMONIALES PRÉSERVÉES ET MISES EN VALEUR POUR UNE QUALITÉ DE VIE RECONNUE



Trédion possède des richesses naturelles et patrimoniales qui concourent à la qualité du cadre de vie et participent à la bonne fonctionnalité écologique du territoire élargi (agglomération, département, région). Fort de ces richesses, la commune vise à s'assurer de la préservation et la mise en valeur de ce qui fait son identité et par conséquent son attractivité. L'équilibre entre les espaces habités, les espaces pratiqués et les milieux non anthropisés doit ainsi être recherché de manière systématique dans le projet de développement pour les années à venir.

4

UN URBANISME ÉCONOME, ADAPTÉ AUX EN- JEUX CLIMATIQUES ET AUX RESSOURCES DU TERRITOIRE.



Le projet de développement de la commune s'inscrit dans les enjeux de modération de la consommation d'espace aujourd'hui portés par la loi Climat et Résilience avec la mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. Plus largement il s'agit d'assurer un développement conditionné aux ressources disponibles de manière à préserver la capacité d'accueil et les qualités naturelles de la commune.

Une réunion publique se tiendra le 6 octobre prochain à 19 h à la salle multi-activités, Place Saint-Christophe, pour expliciter le PADD construit par les élu.es. A cette occasion sera présenté ce qu'est un PLU, la démarche de révision et les étapes à venir. Un temps d'échanges sera prévu pour répondre à toutes vos interrogations et alimenter le futur PLU.

Vous avez des questionnements sur la procédure de révision et ses effets ? Vous souhaitez faire remonter des informations en lien avec un projet que vous portez sur la commune ? Dès maintenant, et jusqu'à l'arrêt du projet de révision, vous avez la possibilité d'apporter vos observations et contributions via un registre de concertation mis à disposition en mairie. Un point d'étape sera fait dans les prochains numéros du bulletin municipal pour vous permettre de suivre l'évolution de la révision du PLU.